

Un conflit entre les villes de Roubaix et de Tourcoing et M. René Wibaux. — Le Conseil d'Etat, section du contentieux, vient d'examiner une requête, qui lui avait été adressée par M. René Wibaux, contre un arrêté du Conseil de préfecture au sujet d'un conflit existant, depuis l'année 1896, entre notre concitoyen et les villes de Roubaix et de Tourcoing. Le Conseil d'Etat a rendu son jugement, vendredi, mais cette affaire et a donné gain de cause à M. René Wibaux.

Douons un aperçu de ce procès, dont l'issue précise au point de droit et qui présente beaucoup d'intérêt pour tous les contribuables.

M. René Wibaux, l'un des associés de la maison Wibaux-Fleurbaey, demeurant, 46, Grande-Rue, droit consommaire des deux communes des villes de Roubaix et de Tourcoing depuis le 18 juin 1896.

Dans la nuit du 9 au 10 juillet suivant, vers onze heures et demie du soir, un joint de tuyau en deca du compteur vint à sauter; les eaux s'introduisirent avec violence dans la cave et la cuisine basse, et des dégâts matériels s'en suivirent.

En réponse à la réclamation qu'avait adressée M. René Wibaux au service des eaux, celui-ci envoya le conducteur, le 13 juillet, et à partir de cette époque, notre concitoyen fut privé d'eau.

M. Wibaux réclama de nouveau et l'on répondit en lui rappelant l'article 2 du règlement du service des eaux ainsi conçu :

« L'autorisation de puiser l'eau à la conduite publique par un branchement particulier n'est donnée qu'à titre précaire et ne met à la charge des administrations municipales aucune obligation, aucune responsabilité quelconque ».

Notre concitoyen intenta un procès aux deux villes, exposant qu'il avait subi, par suite de l'inondation, des dégâts évalués à cent francs. M. René Wibaux demandait que les villes fussent condamnées à lui payer cette somme, à titre de dommages-intérêts, à lui rendre les eaux, et, en outre, la notification de l'arrêté intervenu, et à lui payer une indemnité de 500 francs par mois pour privation d'eau depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au jour où les eaux lui seraient rendues.

L'affaire fut plaidée devant le Conseil de préfecture, par M. Escouffier pour les deux villes et M. Fauchille pour M. Wibaux. L'arrêt rendu le 18 décembre 1896, débouta le demandeur de sa demande et le condamnait aux frais de l'instance.

M. René Wibaux interjeta appel de cet arrêt devant le Conseil d'Etat et conféra cause à M. Devin, directeur de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Après avoir entendu les plaidoiries dans son audience du 2 juin dernier, la section du contentieux du Conseil d'Etat mit l'affaire en délibéré.

Le jugement rendu au cours de l'audience de vendredi dernier l'arrêt du Conseil de Préfecture du Nord; il porte que : les villes de Roubaix et de Tourcoing devront payer à M. René Wibaux une somme de cent francs à titre de dommages-intérêts, plus une indemnité de trente francs par semaine, à partir du 10 juillet 1896 jusqu'au jour où les eaux lui seront rendues.

Comme on le voit, ce jugement détermine, sur un point important, les droits respectifs des administrations municipales et des particuliers.

La procession du Saint-Sacrement dans la paroisse Saint-Joseph. — C'est demain dimanche, à 8 heures, que la paroisse Saint-Joseph fera sa procession du Saint-Sacrement dans les jardins de M. et Mme Bayart.

Cette manifestation de foi et de piété promet d'être grandiose; tous les catholiques de Roubaix indistinctement y sont convoqués. Les jeunes gens y assisteront par deux ou trois, les jeunes filles par deux ou trois, les hommes, de jeunes gens et de jeunes filles, qu'accompagneront deux sociétés musicales, la fanfare de l'Espérance et l'Harmonie « Saint-Pierre ».

Quant aux jardins, ils seront magnifiquement décorés.

Le Triduum en l'honneur du Sacré-Cœur. — Vendredi, la fête du Sacré-Cœur a été célébrée dans toutes les paroisses de Roubaix, avec des marques particulières de foi et de dévotion de la part des fidèles.

Dans toutes les églises l'ouverture du triduum, ordonné pour le monde entier par le Souverain-Pontife, a eu lieu avec une solennité spéciale. Une assistance nombreuse s'est fait un devoir de correspondre aux intentions de Léon XIII.

En l'église du Sacré-Cœur, ces exercices qui coïncident avec la fin de la neuvaine, ont revêtu le caractère d'une imposante manifestation de piété. Les paroissiens qui ont été de ce nombre, ont entendu les offices de la neuvaine, y ont assisté avec un empressement extraordinaire.

M. l'abbé Degraeve, missionnaire diocésain, dont les instructions pour les exercices de l'adoration, de la neuvaine et de la prière, ont été publiées par les soins de M. l'abbé Degraeve, a prononcé un chaleureux discours dont les auditeurs ont été profondément touchés.

Nous rappelons que dimanche prochain, à la messe de sept heures, aura lieu le pèlerinage de la fraternité des hommes du Tiers-Ordre de toute la ville.

La nouvelle règle à calcul. — On nous dit que la nouvelle règle de notre concitoyen M. Auguste B. qui, à des fins relatives à la dernière exposition annuelle de la Société Française de Physique, l'Institut qui le publie d'élite qui assiste à ces séances, a témoigné à l'œuvre de notre concitoyen est une preuve nouvelle de l'ingéniosité et de la valeur pratique de son invention.

Une excursion en Angleterre. — Nous avons annoncé qu'un train spécial sera formé pour la Grande-Harmonie et les personnes qui voudront l'accompagner en Angleterre, ou elle va donner des concerts le mardi 20 juin à Maidstone et le mercredi 21 et le jeudi 22 à Londres.

Cette excursion est organisée à l'occasion de l'exposition d'agriculture et du concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre, qui a lieu à Maidstone, le 19 au 23 juin, sous le patronage du prince de Galles qui honore de sa présence le concert que la Grande-Harmonie donnera dans l'enceinte de l'exposition le mardi de une heure à deux heures et demie.

Le mercredi, le concert aura lieu à l'exposition coloniale de Earl Court et le jeudi au Crystal Palace. De brillantes illuminations rehausseront l'éclat de ces deux solennités musicales et une splendide fête d'artifice accompagnera celle du jeudi.

Le train spécial part de Tourcoing à 5 heures 20 et passe à Roubaix à 5 heures 30 et à 6 heures à Lille. Il ramènera, le vendredi matin entre 5 heures et 5 heures et demie, les excursionnistes qui voudront en profiter et qui devront aller partir le jeudi soir, 22 juin, à onze heures de Crystal Palace.

Le retour par la gare d'Anvers, le vendredi 23 juin, de la gare de Charling-Cross, à 9 heures du matin, pour Douvres et Calais, où les voyageurs arriveront vers deux heures et demie de l'après-midi, pour poursuivre ensuite leur route vers Lille, Roubaix et Tourcoing.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE. — La Petite Feuille Catholique est distribuée gratuitement, chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constatent des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. L. Duquenne, 74, Grande-Rue.

WATTELOS Réunion du conseil municipal. — Vendredi soir a eu lieu une réunion en session ordinaire du conseil municipal. Nous en publions d'entre part le compte rendu.

TOURCOING Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Wateaux, 39, rue Saint-Jacques. 2760

L'emprunt de 4.000.000 de francs. — Voici les numéros sortis au quatrième tirage de l'emprunt de 4.000.000 de francs autorisés par la loi du 31 juillet 1889. Les numéros sortis sont remboursables à 500 francs :

51	4.023	4.647	2.395	3.066	3.854
57	1.076	7.714	2.408	3.080	3.856
74	4.087	4.736	2.446	3.089	3.865
83	1.094	4.773	2.448	3.140	3.879
134	1.128	4.779	2.467	3.148	3.944
146	1.429	4.799	2.469	3.160	4.016
164	1.136	4.837	2.537	3.160	4.040
207	1.453	4.800	2.647	3.219	4.047
217	1.158	4.834	2.604	3.267	4.056
286	1.198	4.804	2.624	3.230	4.065
288	4.204	1.314	2.645	3.244	4.084
324	1.235	4.845	2.647	3.273	4.103
383	1.264	4.934	2.664	3.402	4.122
418	1.299	4.937	2.679	3.445	4.144
444	1.305	4.928	2.707	3.474	4.165
518	1.389	5.017	2.708	3.486	4.196
537	4.400	2.021	2.747	3.489	4.223
577	1.434	2.649	2.738	3.600	4.236
646	1.459	4.943	2.743	3.619	4.238
693	1.474	2.178	2.764	3.700	4.310
779	1.476	2.198	2.768	3.744	4.359
789	1.484	2.215	2.819	3.763	4.366
809	1.489	2.215	2.814	3.767	4.393
806	1.523	2.334	2.845	3.788	4.466
943	1.547	2.326	2.849	3.804	4.487
1.007	1.558	2.327	2.853	3.823	4.503
1.015	1.609	2.306	2.867	3.838	4.511

Liste des numéros sortis aux tirages antérieurs et des obligations non payées et remboursées :

3.611	2.780	2.786	4.397	1.649	3.587
-------	-------	-------	-------	-------	-------

Reunion de commissions municipales. — Deux réunions de commissions municipales, ont été tenues vendredi à l'Hôtel-de-Ville.

La première, celle de la voirie, a eu lieu à trois heures. Elle s'est occupée de travaux importants à entreprendre ou en cours.

Celle des fêtes s'est réunie à six heures et s'est occupée du grand festival du 27 août prochain.

Nouvel avis aux réservistes. — Les réservistes des classes 1887, 1889 et 1892, qui n'auraient pas été convoqués sont invités à aller rendre à la garnison leur ordre d'appel.

Le mariage des Phalépins. — Un rien encore aujourd'hui ne s'est produit. On attend toujours l'arrestation du coupable.

Vendredi matin, à sept heures trois quarts, ont eu lieu les funérailles de la victime Aloys Barthier.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS Les amis et connaissances de la famille GRIMONPREZ, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon-Émile GRIMONPREZ, président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse Sainte-Élisabeth, veuve de Monsieur Alfred Motte, décédé à Roubaix, le 10 juin 1899, dans sa 76^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 60.

Les amis et connaissances de la famille TIERS, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-François TIERS, membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse Sainte-Élisabeth, veuve de Monsieur Alfred Motte, décédé à Roubaix, le 10 juin 1899, dans sa 76^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Les amis et connaissances de la famille PICAVET-SIX, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Elie-Auguste Picavet, membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul de la paroisse Sainte-Élisabeth, veuve de Monsieur Alfred Motte, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Les amis et connaissances de la famille PICAVET-SIX, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Elie-Auguste Picavet, membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul de la paroisse Sainte-Élisabeth, veuve de Monsieur Alfred Motte, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Elise-Joseph DEWET, veuve de Monsieur Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 13 juin 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Joseph DEWET, décédé à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à la messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lile, 126.

CORRESPONDANCE Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'emprunt de Roubaix-Tourcoing Roubaix, le 8 juin 1899. Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.

Si j'avais eu la singulière pensée de compromettre le succès de l'emprunt de Roubaix-Tourcoing, je n'aurais sans doute pas eu la naïveté de terminer ma lettre en déclarant que c'était un placement avantageux et de tout repos.

Or, ce que j'ai voulu, le voici : Or, je suis parfois consulté, par cette catégorie de souscripteurs, sur la valeur réelle des placements qu'on leur propose. Parfois aussi je les entends se plaindre de n'avoir pas été renseignés à temps.

C'est que je fais en particulier, j'ai cru pouvoir le faire par la voie du Journal de Roubaix. J'aurais pu, il est vrai, parler des titres nominatifs. Si je ne l'ai point fait, c'est qu'en général les petits souscripteurs préfèrent les obligations au porteur, qui leur permettent de rentrer facilement dans leurs fonds, en cas de besoin, en se déditant sans avoir à se préoccuper de la Compagnie des Chemins de Roubaix, qui est une maison de banque.

Quant au coup de bourse de Lille, s'il a existé, je pense qu'il n'est pas à craindre. Les obligations de Roubaix-Tourcoing sont des titres de portefeuille qu'on n'en fera pas sortir. (1)

Je prie, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées. A. FAIDIERRE PIÈRE.

TRIBUNAUX Tribunal correctionnel de Lille. — Audience du vendredi 9 juin 1899. — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — ENFANT MARTYR. — La mère du pauvre petit Louis Minno, un jeune enfant de 4 ans 1/2, Léontine Minno, vivait depuis plusieurs années avec le nommé Octave Droit, 26 ans, menuisier, à Roubaix, rue de Flandre, estaménié dit Tigro Gris. Droit brutalisait l'enfant, à maintes reprises. Ses voisins l'ont vu le jeter à terre d'un coup de pied dans les reins, lui porter des coups de pied et de la main dans la figure, à la fin, indignés de la conduite de la mère qui a lâché le mot d'un témoin, de la mère qui ne disait rien, ils dénoncèrent les faits à la police.

Aussitôt qu'il fut la plainte, Droit prit la fuite, dans les premiers jours de mars. Léontine Minno ne tarda pas non plus à disparaître. L'enfant fut visité par un médecin qui constata de graves ecchymoses jaunâtres sur toute la figure, et au bas ventre.

Léontine Minno attribue les violences de son mari à la fureur qu'il éprouva en apprenant la perte d'un procès qu'il avait engagé contre un patron, à la suite d'un accident qui avait entraîné la perte de trois doigts; le Tribunal de Lille lui avait accordé 1300 francs, mais à Donat, la cour avait réformé le jugement.

Il est bon de dire que Droit est des plus mal notés; il a déjà encouru trois condamnations pour vol, pour coups et port d'arme prohibé et pour bris de clôture.

Cette fois, le Tribunal lui inflige par défaut 4 mois de prison. JETS DE PIERRES SUR LES TRAINS. — Beaucoup de gamins s'amusaient à jeter des pierres sur les trains, au risque de blesser les voyageurs. C'est ce qui est arrivé le vendredi 31 mars. M. Harry Anthier, employé, rue de la Croix, se trouvait dans le train partant de Lille à midi, quand un pouva d'arriver à Wasquehal, un caillou brisa la glace et le blessa à la figure.

C'était un gamin de neuf ans, Alphonse Egrennot, écuyer à Wasquehal qui avait fait le coup; il jouait avec un camarade, Jules Cabry à qui jeterait le plus loin, et sans succès, le premier qui passait, il avait jeté. Et notez que ce gamin déclare qu'il n'avait pas vu le train. C'est pourtant assez gros, s'il répond M. le président.

Egrennot est un petit vicieux, il ne veut jamais aller en classe, et sa mère déclare qu'elle ne veut plus de lui. Le Tribunal le confie à l'assistance publique, qui le fera surveiller dans une maison d'éducation. Il n'aura plus la liberté de courir et de jeter sur les trains.

Trois ivrognes en rentrant chez eux à Freilighing, le soir, le dimanche 16 avril, se sont amusés à déraciner une dizaine d'arbres de la route départementale n° 2 de Lille à Ypres. Ce sont Paul Thier, 49 ans, serrurier; MM. Desreumaux, 46 ans, et Trache, 42 ans, tous deux 21 ans, journaliers, tous trois domiciliés à Freilighing. Vingt-cinq francs d'amende avec sursis à chacun d'eux.

Un mendiant. — Léon Desailly, 35 ans, domestique de la gare de Lille, a été condamné à 10 jours de prison, le samedi 26 mars, pour avoir jeté dans le train partant de Lille à midi, quand un pouva d'arriver à Wasquehal, un caillou brisa la glace et le blessa à la figure.

C'était un gamin de neuf ans, Alphonse Egrennot, écuyer à Wasquehal qui avait fait le coup; il jouait avec un camarade, Jules Cabry à qui jeterait le plus loin, et sans succès, le premier qui passait, il avait jeté. Et notez que ce gamin déclare qu'il n'avait pas vu le train. C'est pourtant assez gros, s'il répond M. le président.

Egrennot est un petit vicieux, il ne veut jamais aller en classe, et sa mère déclare qu'elle ne veut plus de lui. Le Tribunal le confie à l'assistance publique, qui le fera surveiller dans une maison d'éducation. Il n'aura plus la liberté de courir et de jeter sur les trains.

Trois ivrognes en rentrant chez eux à Freilighing, le soir, le dimanche 16 avril, se sont amusés à déraciner une dizaine d'arbres de la route départementale n° 2 de Lille à Ypres. Ce sont Paul Thier, 49 ans, serrurier; MM. Desreumaux, 46 ans, et Trache, 42 ans, tous deux 21 ans, journaliers, tous trois domiciliés à Freilighing. Vingt-cinq francs d'amende avec sursis à chacun d'eux.

Un mendiant. — Léon Desailly, 35 ans, domestique de la gare de Lille, a été condamné à 10 jours de prison, le samedi 26 mars, pour avoir jeté dans le train partant de Lille à midi, quand un pouva d'arriver à Wasquehal, un caillou brisa la glace et le blessa à la figure.

C'était un gamin de neuf ans, Alphonse Egrennot, écuyer à Wasquehal qui avait fait le coup; il jouait avec un camarade, Jules Cabry à qui jeterait le plus loin, et sans succès, le premier qui passait, il avait jeté. Et notez que ce gamin déclare qu'il n'avait pas vu le train. C'est pourtant assez gros, s'il répond M. le président.

Egrennot est un petit vicieux, il ne veut jamais aller en classe, et sa mère déclare qu'elle ne veut plus de lui. Le Tribunal le confie à l'assistance publique, qui le fera surveiller dans une maison d'éducation. Il n'aura plus la liberté de courir et de jeter sur les trains.

Trois ivrognes en rentrant chez eux à Freilighing, le soir, le dimanche 16 avril, se sont amusés à déraciner une dizaine d'arbres de la route départementale n° 2 de Lille à Ypres. Ce sont Paul Thier, 49 ans, serrurier; MM. Desreumaux, 46 ans, et Trache, 42 ans, tous deux 21 ans, journaliers, tous trois domiciliés à Freilighing. Vingt-cinq francs d'amende avec sursis à chacun d'eux.

Un mendiant. — Léon Desailly, 35 ans, domestique de la gare de Lille, a été condamné à 10 jours de prison, le samedi 26 mars, pour avoir jeté dans le train partant de Lille à midi, quand un pouva d'arriver à Wasquehal, un caillou brisa la glace et le blessa à la figure.

C'était un gamin de neuf ans, Alphonse Egrennot, écuyer à Wasquehal qui avait fait le coup; il jouait avec un camarade, Jules Cabry à qui jeterait le plus loin, et sans succès, le premier qui passait, il avait jeté. Et notez que ce gamin déclare qu'il n'avait pas vu le train. C'est pourtant assez gros, s'il répond M. le président.

Egrennot est un petit vicieux, il ne veut jamais aller en classe, et sa mère déclare qu'elle ne veut plus de lui. Le Tribunal le confie à l'assistance publique, qui le fera surveiller dans une maison d'éducation. Il n'aura plus la liberté de courir et de jeter sur les trains.

Trois ivrognes en rentrant chez eux à Freilighing, le soir, le dimanche 16 avril, se sont amusés à déraciner une dizaine d'arbres de la route départementale n° 2 de Lille à Ypres. Ce sont Paul Thier, 49 ans, serrurier; MM. Desreumaux, 46 ans, et Trache, 42 ans, tous deux 21 ans, journaliers, tous trois domiciliés à Freilighing. Vingt-cinq francs d'amende avec sursis à chacun d'eux.

Administration des hospices ne fasse pas des dépenses supérieures à l'allocation votée sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du Conseil.

M. Jubaru répond que l'assemblée municipale en ne votant pas entièrement la somme prévue pour les besoins de l'exercice ne met cette administration dans la nécessité de dépasser le chiffre de l'allocation.

M. Lecomte réplique qu'il ne se refuse pas à voter les suppléments de dépenses nécessaires; mais il insiste pour que les projets soient justifiés et préalablement soumis au Conseil municipal.

Le président dit qu'il n'est pas en mesure de donner un avis définitif renvoyé actuellement à l'examen de la commission des finances.

Projet de caisse municipale de retraites pour les employés de la ville. — Le secrétaire de la mairie présente un projet d'établissement d'une caisse municipale de retraites pour les employés de la ville. Il invoque l'exemple d'autres villes et fait ressortir l'obligation morale pour les communes de constituer des ressources pour leur personnel. Les employés dont les salaires sont minimes et qui ne perçoient pas de rétrocessions économiques, s'il s'agit également sur l'intérêt qu'ont les villes de s'assurer par ce moyen un personnel dévoué et stable.

Le conseil en demandant pour cette caisse une subvention annuelle de 3000 francs jusqu'à ce qu'elle puisse se suffire à elle-même.

Le Conseil adopte le principe de l'établissement de cette caisse et nomme une commission spéciale de quatre membres pour étudier la question.